

Modalités de calcul des points dans les championnats régionaux

- A chaque fin d'année les Présidents de comités régionaux devront obligatoirement faire parvenir à la fédération le classement général de leur championnat. Ils s'engagent à le mettre sur leur site internet ou FACEBOOK (un lien sera mis sur le site internet de la FFCAS)
- En début d'année, chaque comité inscrit ses pilotes en précisant la formule et la catégorie.

Modalités d'attribution des points :

Lors des courses régionales, chaque comité est maître :

- Du nombre de points attribués
 - à la 1^{ère} place (ex 17 pt),
 - à la 2^{ème} place (ex 14pt)
 - etc...
- Du nombre de courses à prendre en compte pour réaliser le classement régional annuel (ex la moitié des courses + une).

Pour qu'une course soit comptabilisée il faut :

- Une manche d'essais obligatoire au minimum.
- Si trois manches sont réalisées, le classement final de la course se fera sur l'addition des deux meilleures manches de course. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure troisième manche qui départagera les concurrents.
- Si deux manches seulement peuvent être réalisées, c'est le meilleur des deux temps qui est considéré pour le classement final.
- Si une seule manche est courue, la course est annulée. Aucun point pour cette course n'est attribué.